

## CLEARSTREAM: 30 POSTES MENACÉS... POUR L'INSTANT

La décision de Deutsche Börse de supprimer 370 postes devrait toucher Clearstream à hauteur de 30 personnes, selon l'OGB-L. Un chiffre confirmé par Clearstream au Luxembourg. Le plan annoncé en février dernier, lors de la conférence annuelle de Deutsche Börse, devant amener à réduire de 20% l'encadrement du groupe entraînera localement la suppression de 30 emplois, confirme le porte-parole de la société. Au Luxembourg, Clearstream emploie 160 cadres. On peut donc calculer que deux cadres vont échapper à la guillotine. Un autre plan social est en préparation. Deutsche Börse souhaite en effet, elle l'a annoncé ce 23 mars, dégager une économie sur son poste personnel de 100 millions d'ici 2010 afin d'adapter le groupe à un marché difficile et à un paysage financier en pleine restructuration. «On ne connaît pas encore l'impact de cette décision pour le Luxembourg.»

## DERNIÈRE DLU AVANT LA FIN DU SECRET?

On constate une augmentation du nombre de dossiers de régularisation fiscale. La pression contre le secret bancaire porte ses fruits. Les contribuables belges semblent très sensibles aux pressions. Et ce d'autant plus que leur gouvernement envisage, avant la levée du secret bancaire belge, de leur offrir une dernière chance de régulariser leur situation. Verra-t-on une nouvelle Déclaration libératoire unique avant la fin de l'année?

## L'échange d'informations pratiques

## Le point de vue du juriste

Le principe étant posé, quelles en sont les conséquences procédurales, celles auxquelles seront désormais confrontés les professionnels?

MARC FASSONE

Lors d'une conférence organisée par la société Meetincs, Alain Steichen, avocat et professeur associé à l'Université du Luxembourg, a analysé le nouveau régime de l'échange de renseignements transfrontaliers en matière fiscale. Sans s'appesantir sur les pressions politiques qui ont incité le gouvernement à décider, le 13 mars 2009, de faire de l'article 26 du modèle de convention fiscale sur le revenu et la fortune de l'OCDE partie intégrante du droit interne.

Vingt conventions faisant de l'échange d'informations le droit commun existent à ce jour, ratifiées ce 31 mars. «Et le gouvernement ne résistera pas pour modifier les conventions existantes dans ce sens», estime-t-il.

«Le champ d'application de l'échange d'informations est large: il concerne tous les impôts, vise les contribuables résidents et non résidents et se fait sur demande.»

Saisi d'une telle demande, que peut faire un banquier? «Il doit vérifier la pertinence de la



Photo: Martine May

## La façon dont seront traitées les premières demandes d'échange d'informations fiscales sera scrutée par les pays étrangers qui veulent la disparition totale du secret bancaire

demande.» Le texte évoque des renseignements vraisemblablement pertinents. Cela recouvre des renseignements de nature uniquement fiscale. «Hors de question de livrer des secrets relevant de la vie des affaires.»

Au point de vue formel, la demande doit tenir compte du principe de proportionnalité. Il faut au préalable à toute demande que les autorités fiscales requérantes aient épuisé les voies légales internes, et il ne faut pas que le coût humain et administratif pour ob-

tenir le résultat dépasse de loin le bénéfice espéré. «Ce qui sera une source de discussion», estime l'avocat.

Mais que recouvre le critère de «pertinence vraisemblable»?

## ZONE GRISE

Ceci est à apprécier au cas par cas. Pour Alain Steichen, la demande de copie d'extraits bancaires ou de relevés de cartes de paiement est pertinente et doit donner lieu à la livraison des informations

demandées. «Par contre, une dénonciation non étayée par des documents doit être écartée.»

Entre ces deux bornes, il y a une vaste zone grise. Que faire par exemple dans le cas d'une demande basée sur les données d'un listing bancaire obtenu par des autorités fiscales étrangères? Pour le juriste, tout est fonction du moyen utilisé pour obtenir ces données. «Si le détournement s'est fait à l'initiative des autorités étrangères, il conviendrait de refuser la demande.»

Le paiement d'un prix importe-t-il? Oui, répond-il. «Si on paye une première fois, on incite au vol de données. Donc pas d'échanges.»

Les juridictions luxembourgeoises se sont penchées par deux fois sur le sujet. Et ont rendu deux décisions quelque peu contradictoires...

Dans le cadre d'une procédure pénale, la cour d'appel a décidé en 2007 que l'illégalité dans l'obtention d'une preuve entraînait son irrecevabilité devant un tribunal.

À l'inverse, se penchant sur une procédure d'imposition, le tribunal administratif a déclaré le 19 février 2009 que la façon dont un renseignement ou une preuve avaient été obtenus n'avait aucune influence sur un bulletin d'imposition. L'illégalité dans l'obtention n'entraîne pas l'annulation du bulletin.

Il faudra attendre que les premiers cas remontent jusqu'aux

tribunaux pour obtenir une réponse claire à ce problème.

La loi prévoit d'ailleurs des recours contre une demande d'information. Un recours limité aux questions procédurales, le fonds relevant de la compétence du fisc étranger. Ces recours sont ouverts aux banques ainsi qu'aux personnes visées par une demande de renseignement. «Ces dernières ne seront pas informées directement d'une telle demande des autorités fiscales requérantes. C'est à leur banque de les informer.»

«La procédure est accélérée. Le Luxembourg ne voulait pas se servir de la procédure pour entraver l'échange d'informations. Question d'image de marque.»

En pratique, la seule question sera de savoir si l'on se trouve face à une pêche au gros («fishing expedition»), interdite par les conventions de l'OCDE.

Pour l'avocat, à l'étranger, on reste incrédule quant à la volonté du Luxembourg de mettre en place les concessions obtenues sur la question de l'échange d'informations.

Les premiers dossiers déposés seront scrutés et on peut s'attendre que le moindre faux pas soit à monter en épingle et serve pour faire pression sur le pays afin d'arriver au but réel visé par nos partenaires: un échange automatique d'informations.

Les professionnels sont pré-

## La course des financiers

## ePSF.lu et Performateam organisent ce 6 mai FinanceRun

Un événement à vocation à la fois sportive et relationnelle destiné aux professionnels du secteur financier.

MARC FASSONE

ePSF.lu est une plate-forme dédiée aux professionnels du secteur financier. Un univers à la base fort éloigné du monde du sport et de l'événementiel. Mais pas tant que cela, si l'on en croit Jean-Philippe Wagnon, le responsable d'ePSF. «L'organisation de FinanceRun s'inscrit dans une philosophie selon laquelle le bien-être au travail est une source de performance directe.» Et le sport est un moyen d'arriver à un certain bien-être. C'est l'adage «un esprit sain dans un corps sain».

«Aussi, à côté des conférences à vocation professionnelle

que nous organisons, on a voulu permettre aux professionnels du secteur financier de se rencontrer dans un cadre différent.»

Pour l'organisation de l'événement, ePSF s'est associée à Performateam, une société qui propose aux entreprises des services axés sur l'amélioration de la performance par la pratique d'activités sportives et de bien-être.

## SPORT ET RH

Le côté sportif - «mais le ludique doit rester primordial par rapport à la simple performance» -, c'est une course à pied par équipes de trois personnes. «Course à portée de chacun.» Performateam propose par ailleurs tout un programme d'entraînement pour les volontaires. Après l'effort, le réconfort. L'épreuve sera suivie d'un apéritif puis d'un walking dîner. L'intérêt de FinanceRun ré-

side dans la double dimension de l'événement. «Il ne s'agit ni de se limiter à l'aspect sportif, ni à l'aspect festif. Le plaisir de vivre une épreuve sportive ensemble, avec ses coéquipiers et ses concurrents, engendre une dynamique nouvelle dont il serait malheureux de se priver», développe Jean-Philippe Wagnon. Pour qui la participation à l'épreuve s'inscrit dans la pratique d'un management moderne et dynamique des ressources humaines. Le départ de la course sera donné le jeudi 6 mai à 17.00h à la patinoire du Kockelscheuer. Les agapes d'après-course se dérouleront à partir de 19.00h dans le restaurant La Duchesse au CK Sport Center.

ePSF.lu et Performateam envisagent de rééditer l'événement à destination d'autres secteurs comme les télécommunications ou l'énergie.

\* Renseignements et inscription sur [www.financerun.lu](http://www.financerun.lu).

## Passage souterrain

une onde sonore sur des cordes de boyau varie d'un échelon à chaque choc sur une roche polie comme les patineurs font écho dans l'air *banhof* enfermé dans leur corps comme un serrement bloquant la trachée un coup sur une planche de bois qui vibre dans l'oreille je perds mes points de repère sous terre et je refais surface deux rues plus loin à quel point égarée c'est une question

d'équilibre entre les échos sous la pierre terrifiantes promenades dans les rues et parmi les décombres des anges libérés de la gravité une dorure capture la lumière le mur dans un mouvement de déclin interne se fracture le mur une phrase s'émiette

Traduit de l'anglais par Émile et Nicole Martel

## ZOË SKOULDING

Pays de Galles

